

Arrêté n° 15-032

**Arrêté modifiant l'arrêté n° 10-685 fixant la liste des membres de la
conférence de territoire de Paris**

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ÎLE-DE-FRANCE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la santé publique et notamment son article L.1434-17 ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret n° 2010-347 du 31 mars 2010 relatif à la composition et au mode de fonctionnement des conférences de territoire ;
- VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- VU le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant les dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU l'arrêté n° 2010-646 du 15 novembre 2010 relatif à la définition des territoires de santé de la région Ile-de-France et à la création des conférences de territoire ;
- VU l'arrêté n° 10-685 modifié du 31 décembre 2010 fixant la liste des membres de la conférence de Paris ;

ARRETE

Article 1 : L'article 3 est modifié comme suit :

1) Pour les représentants des établissements de santé :

- **au titre des personnes morales gestionnaires :**

b) - **en tant que titulaire** : Madame Sylvie TOURRET, Directrice de la Clinique de la Jonquière en remplacement de Monsieur Gilles SCHUTZ, Directeur de la Clinique de l'ALMA.

- **en tant que suppléant** : Monsieur Gilles SCHUTZ, Directeur de la Clinique de l'ALMA, en remplacement de Madame Sylvie TOURRET, Directrice de la Clinique de la Jonquière.

2) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

- **au titre des personnes âgées :**

b) - **en tant que titulaire** : Madame Laure NGUYEN, Directrice du Pôle médico-social au GPS Perray-Vaucluse, en remplacement de Monsieur Antoine BURNIER, Directeur des Ressources Humaines au GPS Perray-Vaucluse.

- **en tant que suppléant** : Monsieur Antoine BURNIER, Directeur des Ressources Humaines au GPS Perray-Vaucluse en remplacement de Madame Laure NGUYEN, Directrice du Pôle médico-social au GPS Perray-Vaucluse.

- **au titre des personnes handicapées :**

a) - **en tant que titulaire** : Monsieur Jocelyn MELI, Directeur Régional de l'ADAPT (URIOPSS) en remplacement de Monsieur François GERAUD (URIOPSS).

4) Pour les représentants des professionnels de santé et des internes en médecine :

e) - **en tant que suppléant** : Monsieur Mohammed DOULAKI, SRP-IMG.

5) Pour les représentants des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

- **en tant que titulaire** : Docteur Mady DENANTES, Maison de santé pluridisciplinaire ENVIERGES, en remplacement du Docteur Judith DULIOUST.

- **en tant que suppléante** : Docteur Judith DULIOUST, médecin-adjoint, bureau de l'accès aux soins et des centres de santé, en remplacement du Docteur Mady DENANTES.

Article 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Article 3 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région.

Fait à Paris, le 30 janvier 2015

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

Signé

Claude EVIN